

Legaltechs françaises : le baromètre qui révèle les grandes tendances de l'année 2020

Depuis trois ans, Maddyness et Actualités du droit dressent le portrait des Legaltechs françaises. Levées de fonds, stade de maturité, activité, impact de la crise sanitaire etc. nous avons tout analysé pour en tirer notre baromètre des Legaltechs. Découvrez les résultats de cette quatrième édition !

Après trois éditions de notre baromètre des Legaltechs, réalisé en partenariat avec le groupe média Wolters Kluwer, voici le quatrième opus ! Quel impact l'année 2020 et la crise a-t-elle eu sur le secteur ? Comment les startups de la legaltech s'en sortent-elles ? Comment ont-elles évolué, sont-elles plus résistantes ou au contraire moins résilientes que les startups d'autres secteurs ? Qui se cache derrière les startups juridiques et quels services ou technologies ces dernières proposent-elles ? Découvrez les résultats de notre enquête, qui seront également commentés lors d'un [webinar](#) ce vendredi 12 février.

Ce qu'on remarque, en premier lieu, et les chiffres sont frappants, c'est l'impact de la crise sanitaire, venue perturber le développement de bon nombre de ces startups. Attention toutefois, tous les indicateurs ne sont pas dans le rouge, bien au contraire. Mais ce qui est certain, c'est qu'après une

année record avec 52,1 millions d'euros levés en 2019, l'année qui vient de s'écouler fait pâle figure : seuls 17,8 millions d'euros ont été balisés vers les startups de la legaltech française. Si le volume baisse à la marge (-5%), c'est en valeur que la dégringolade s'exprime (-65,9%). Autre preuve de l'atonie du secteur : très peu de legaltechs ont été créées en 2020 avec 3,6% des entreprises sondées contre un taux oscillant entre 16 et 22% chaque année entre 2016 et 2019. Point positif cependant, les femmes sont davantage à la tête de legaltechs (22,9% des legaltechs ont été fondées par des femmes) que de startups tous secteurs confondus (17% des startups qui ont levé des fonds en 2020 comptaient au moins une femme parmi les cofondateur·rice·s).

La crise, un frein au développement des legaltechs ?

Si la crise est évidemment la grande responsable, il convient de s'interroger sur le rôle qu'elle a joué. Quel impact a-t-elle eu précisément sur ces jeunes pousses ? Pour 13,6% d'entre elles, c'est simple, elle n'en a eu aucun ou alors un impact faible seulement. En revanche, pour 37 % l'impact a été fort, sachant que 11,1 % d'entre elles, l'impact négatif a été maximal. Si on observe dans le détail, on se rend compte que pour 50,6 % des legaltechs, la crise sanitaire a eu un impact positif sur les services qu'elles proposent (nouvelles fonctionnalités, création de services spécifiques à la gestion de crise, etc.). Mais c'est côté clients que ça se corse avec un impact négatif de la crise pour 59,3 % des startups, que ce soit sur le nombre de nouveaux contrats signés ou le temps écoulé avant d'aboutir à une vente. Et pour faire face, seules 13,6 % d'entre elles ont sollicité une aide financière, qui a alors principalement pris la forme d'un prêt garanti par l'État (à 12,3%), le reste prenant la forme d'un prêt Atout. Côté chiffre d'affaires, plus de la moitié des legaltechs (57,8 %) génèrent moins d'1 million d'euros de chiffre d'affaires, 1,2% tirant un CA compris entre 10 et 30 millions. Attention toutefois puisqu'un tiers des entreprises n'a pas souhaité répondre à cette question.

Des startups de plus en plus internationales

Preuve de la maturité du secteur, l'internationalisation des solutions progresse. Ainsi, si la majorité des legaltechs françaises ne s'adressent qu'au marché français (60,2 %), ce chiffre est en nette diminution par rapport à l'année précédente (72,1 %, en 2019). Autre indice important, la nette progression en 2020 des startups qui ont prévu d'exporter leur solution hors de l'Hexagone (trois fois plus que l'année dernière), que ce soit en Europe (20,5 %) ou hors Union européenne (18,1 %).

Petit bémol cependant, les freins réglementaires semblent être sensiblement plus invalidants que l'année dernière puisque 15,7 % estiment s'y heurter versus 13,2 % en 2019. Les points de blocage qui reviennent le plus souvent sont l'open data, la non-ouverture du capital des cabinets d'avocats et l'interdiction de l'apport d'affaire et le périmètre des professions réglementées.

[Télécharger l'infographie](#) qui recense toutes les résultats de cette édition 2020

Article écrit par ANAIS RICHARDIN